

Rencontre du 6 juin 2008 avec Monsieur Luc FERRY, Président du Conseil d'analyse de la société, chargé d'une mission sur le service civique.

Pour la FSU : Michel Fouquet, co-animateur du secteur éducation

QUESTIONS SUR LE SERVICE CIVIQUE

Eléments de réponse de la FSU

Les principes

Souhaitez-vous l'instauration d'un service civique ou êtes-vous opposé à tout projet de cette nature ? Pourquoi ?

1) La FSU n'est pas demandeuse de l'instauration d'un service « civique ». Dans ce dossier complexe, il est d'abord nécessaire de clarifier les projets, leurs finalités et leurs formes.

Il faut analyser finement les formes existantes, ici et maintenant, notamment de service civil, celles qui ont existé, celles qui existent ailleurs. A partir de là, il faut aussi croiser ces données avec le contexte socio-économique de la France de 2008, et enfin chercher à comprendre les motivations – explicites ou implicites – de tous ceux qui militent pour l'instauration d'un service civique de telle ou telle nature.

Il est par ailleurs exclu qu'un service civique se substitue à des emplois existants ou potentiels, sous des formes dérogatoires au code du travail. L'expérience montre que c'est souvent le cas. De la même façon, il doit être clair que le service civique n'a pas pour fonction de mettre « hors-circuit » une partie de la jeunesse pour ce qui concerne les chiffres du chômage.

Faut-il rendre un tel service obligatoire ou opter pour un volontariat ouvert à tous, mais fortement encouragé et valorisé de manière à toucher un public chaque année plus large ?

2) Aucun argument sérieux ne milite selon nous pour un service civil obligatoire, 10 ans après la « suspension » du service militaire, et la FSU y est opposée. Le volontariat (qui existe déjà sous différentes formes) nous semble être la seule forme actuellement crédible. Un passage en force sur l'obligation risquerait d'être une nouvelle étincelle pour une nouvelle révolte de la jeunesse. Est-il utile de jouer avec ce feu-là ?

Le volontariat peut donc continuer à être une piste envisageable mais toute forme de service civique volontaire devrait être valorisante et valorisée pour être attractive. Etre utile au jeune qui s'y engage, en termes de formation, de reconnaissance

potentielle de l'expérience acquise, de crédits ECTS, de prise en compte du temps passé pour la retraite. Etre utile aussi, bien évidemment, pour l'organisme qui en bénéficie, sans pour autant concurrencer, pire se substituer à de véritables emplois.

Quelles sont les finalités essentielles du service civique ? De quelles valeurs devrait-il être porteur ? Que peut-on en attendre concrètement pour ceux qui l'accompliront, pour les bénéficiaires de leur action ou pour la collectivité en général ?

Quelles conceptions de l'engagement vous paraissent le mieux s'accorder aux besoins et aux attentes de la société qui est aujourd'hui la nôtre ?

*3) Il faut se garder de penser le service civique comme une solution potentielle aux problèmes de mal-être de nombreux jeunes, en particulier ceux des banlieues. Il n'est pas anodin que l'idée d'un service civique ait fortement émergé suite aux incidents de novembre 2005. Penser le service civique comme une alternative à une quelconque « maison de redressement » serait inacceptable, en premier lieu pour les jeunes concernés. A ce sujet, la phrase suivante à propos du service civil volontaire (p 88 de la note du CAS), nous laisse pour le moins sceptiques : « **Chacun d'entre eux [les jeunes volontaires pour le service civil] aura droit pendant son volontariat à une formation à la citoyenneté, à un accompagnement personnalisé et se verra délivrer à l'issue un brevet de service civil.** » Quelle(s) forme(s) prend cette formation à la citoyenneté ? Espère-t-on « enseigner la citoyenneté » comme un contenu en soi, en dehors de la vie réelle et des conditions de vie des jeunes ? Délivrera-t-on un brevet de service civil ou un brevet de « civilité » ?*

Le cadre

A quelle tranche d'âge de la population le service civique devrait-il être proposé ou imposé ? A votre avis, les jeunes seront-ils majoritairement favorables à l'obligation du service ou risquent-ils de mal ressentir d'être soumis à cette sorte « d'impôt temps » dont les autres générations n'auront pas à s'acquitter ?

4) cf. réponses précédentes. Une remarque qui n'est pas que sémantique : Le terme d'obligation est-il réellement compatible avec celui d'engagement ? Il y a dans cette question la problématique d'une culture qui n'existe pas en France. On ne crée pas une culture d'un jour à l'autre, ex nihilo.

Quelle est, selon vous, la durée optimale d'un engagement de ce genre : 1 an ? 9 mois ? 6 mois ? 4 semaines ou moins ? Comment justifiez-vous votre choix ?

Votre préférence va-t-elle à un service civique accompli en une seule fois sur quelques mois, pendant lesquels on pratiquerait en continu l'activité choisie, ou à un engagement « par tranches » (à titre d'exemples :1 jour par semaine, ou 1 mois par an) sur plusieurs années ? Quels sont, à vos yeux, les avantages et les inconvénients de ces diverses modalités ?

5) La durée souhaitable ou acceptable dépend de la forme adoptée (obligatoire ou volontaire), de la situation du jeune concerné (études en cours ou terminées, possède ou non un diplôme et/ou une qualification, a du temps disponible ou non, ...). Il est évidemment nécessaire de s'appuyer sur le bilan des expériences en cours, avec le souci de ne pas pénaliser les jeunes dans leur parcours scolaire, universitaire ou professionnel.

L'organisation et le financement

Considérez-vous que l'Etat doive prendre entièrement à sa charge la mise en œuvre du service civique et son budget ? Si oui, comment devrait-il opérer pour réaliser cet objectif et dégager les financements nécessaires ? Si non, quelles responsabilités ou prestations faut-il confier à chacun des éventuels partenaires du projet (outre l'Etat, on peut citer, notamment, les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics, les écoles, les entreprises) ?

6) Ce serait bien sûr à l'Etat d'assurer la couverture budgétaire des frais de la mise en place d'un service civique (Il le fait semble-t-il pour les formes actuelles de service civil volontaire ou autres formes d'engagement de ce type. On peut s'interroger sur la pertinence d'un tel projet, à coup sûr très coûteux, dans une société focalisée sur la maîtrise de ses dépenses sociales et éducatives. Comment comprendre qu'on instaure ce dispositif, quelle qu'en soit la forme, au moment où l'on supprime des milliers de postes d'enseignants, de fonctionnaires dans les services publics, où l'on réduit les missions et les moyens de la Culture, de Jeunesse et Sports ? Le service civique aurait-il, pour certains, vocation à accueillir les « orphelins de l'école » ?

Si l'on se place dans l'hypothèse d'une pluralité d'acteurs, quel type d'organisation vous semblerait le plus simple et le plus fiable ? Quels aspects de l'opération gagneraient à être conduits par des intervenants locaux, départementaux ou régionaux ? Comment et par qui cette organisation devrait-elle être pilotée ? Comment et par qui devrait-elle être financée ?

7) *Ces questions ne peuvent être traitées avant d'avoir fait des choix sur les structures et les formes du service civique. Les modes de pilotage varient naturellement selon qu'on a 2000 jeunes ou 400 000, pendant 1 semaine ou 1 an, etc...*

Quelles conditions faut-il respecter pour assurer une réelle expérience de « mixité sociale » aux jeunes engagés, favoriser les liens intergénérationnels, garantir à chacun une activité utile aussi bien à lui-même qu'à ceux auxquels il veut venir en aide ? Doit-on privilégier le regroupement des jeunes loin de leur domicile (ce qui suppose de les nourrir et de les loger) ou faut-il jouer la carte d'engagements à proximité du lieu d'habitation ?

8) *Qui souhaite réellement de la mixité sociale ?*

- *Le gouvernement, qui supprime la carte scolaire, prenant ainsi la responsabilité de porter un coup sévère à la seule institution qui assure, même dans des conditions discutables, un minimum de mixité sociale ? Certainement pas.*
- *Ceux qui voient dans le service civique un moyen de pacifier les banlieues ? A coup sûr non.*
- *Ceux pour qui le service civique serait en quelque sorte un catéchisme civil ? Pas plus.*

L'objectif de mixité sociale nous apparaît donc comme un leurre, dans une société de plus en plus stratifiée. On peut le regretter, mais il nous semble qu'un objectif raisonnable du service civique pourrait être d'avancer sur les modes de reconnaissance et de valorisation de l'engagement bénévole.

Croyez-vous que l'on puisse d'emblée lancer un service civique pour toute une classe d'âge ou jugez-vous plus prudent de faire monter progressivement en puissance le dispositif ?

Voir plus haut 2

A quelle hauteur convient-il d'indemniser ceux qui accomplissent leur service civique ? Est-il souhaitable de moduler ces indemnités selon la condition sociale de l'intéressé ?

Voir plus haut 1 (3^e §). Si les fonctions exercées correspondent à un emploi salarié, même à temps partiel, elles doivent être rémunérées comme ledit emploi. Le service civique ne peut constituer une voie de contournement du code du travail.

A quel coût évaluez-vous la forme de service civique dont vous êtes partisan ? Sur quelle base établissez-vous cette estimation ? Quels moyens vous paraîtraient les meilleurs pour en assurer le financement ?

Pas de réponse. Voir plus haut 6

Les activités

A quels critères les activités proposées dans le cadre du service civique devraient-elles se conformer ?

Quels types de tâches vous paraissent convenir à ce cahier des charges ? A côté des actions conçues par les pouvoirs publics ou les grandes associations, quel rôle accorder à des projets venus d'entreprises privées ou imaginés par des jeunes (s'ils correspondent, bien sûr, aux critères fixés) ?

Quelle place convient-il de faire à l'Europe, à la Francophonie, à l'international dans ce dispositif ? Quelles collaborations vous semblent devoir être recherchées, dans cette perspective, avec l'Union européenne et les pays membres ?

Vous paraît-il important qu'une grande latitude soit laissée à ceux qui s'engagent pour choisir un projet qui les motive ou tenez-vous, à l'inverse, que la notion de « service » implique une certaine restriction de la liberté de choix ?

D'une manière générale, comment « labelliser » les partenaires de l'opération, en s'assurant de la qualité des projets, de l'encadrement et de l'expérience offerte aux jeunes ?

Quelles devraient être les parts respectives, sur la durée du service, de la formation civique, de la préparation à l'activité choisie, du tutorat destiné à en favoriser la pleine réussite, de la préparation au projet professionnel futur de chacun ? Serait-il judicieux de prévoir des offres plus particulièrement adaptées aux jeunes sans formation ou en grande difficulté ? Convient-il d'accorder des « dispenses » à certains (et dans quels cas) ou faut-il limiter autant que possible cette éventualité ?

Jugez-vous souhaitable de valoriser les efforts accomplis et les compétences acquises par les jeunes au cours de leur service civique ? Si oui, comment (« modules engagement » dans les cursus de l'enseignement supérieur ; validation des acquis de l'expérience ; « livret de l'engagement », etc) ?

L'attractivité du projet

Quelles conditions faut-il remplir pour que le service civique suscite un maximum d'intérêt ?

Si naïve qu'elle paraisse, cette ultime question est évidemment cruciale pour le succès et la pérennité du projet. La diversité et la valeur des activités, la qualité de l'encadrement, la richesse des expériences proposées sont ici décisives. Mais on doit également garantir la facilité et la convivialité de l'accès à l'information sur les activités offertes, assurer l'aide à l'orientation pour faciliter le meilleur choix, développer la valorisation des efforts accomplis par ceux qui s'engagent. Sur ce dernier point, il faut trouver les moyens de faire du service civique un « plus » crédible dans un *curriculum vitae*, de mettre en lumière les meilleures réalisations présentées et de favoriser une reconnaissance collective de l'apport des jeunes.

Autant de défis sur lesquels toutes les bonnes idées seront bienvenues !

Eléments de réponse proposés par la FSU à l'occasion de son audition par le Conseil d'analyse de la société, le 6 juin 2008.

Michel Fouquet, co-animateur du secteur éducation de la FSU, secrétaire national du SNEP-FSU.